



BASSINS

Préavis n° 04/18

**Préavis municipal relatif aux comptes communaux
concernant l'exercice 2017**

Bassins, le 28 mai 2018



BASSINS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons les comptes de la Commune de Bassins pour l'année 2017.

Il présente un résultat équilibré (excédent de revenus de CHF 3'724) soit un résultat proche de celui prévu dans le budget de l'année 2017 (CHF 471).

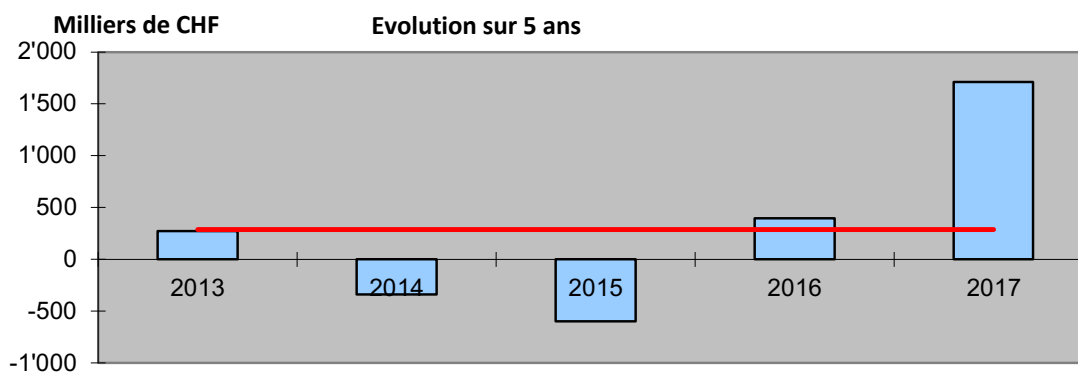
I. Préambule

L'année 2017 a été la concrétisation des mesures mises en place afin d'assainir les finances communales après des années d'efforts de développement qui se sont traduites par des investissements importants. Si en 2016 la commune était débitrice de montants conséquents auprès du canton, il faut relever que la toute grande partie de ces montants ont pu être remboursés en 2017 tout en assurant les versements courants (salaires, factures fournisseurs, factures associations intercommunales, factures cantonales, remboursement partiel des emprunts, etc.). Ainsi, ce sont CHF 1'618'468 d'arriérés et d'acomptes 2017 qui ont été payés pour un montant total ouvert de CHF 1'280'285 au 1^{er} janvier 2017. Le solde de CHF 854'833 a quant à lui été régularisé durant le 1^{er} semestre 2018.

Ces opérations ont été rendues possibles grâce aux mesures prises dès mi-2016 dont l'effet total est constaté en 2017 et qui se cumulent à un accroissement important des rentrées d'impôts. Pour mémoire, les mesures prises sont :

- Suivi des coûts dans l'ensemble des dicastères (non dépenses, suppressions postes de travail, réductions salaires/temps de travail, revue prestations) ;
- Gèle des nouveaux investissements ;
- Mise en application des règlements mis à jour concernant les rubriques dites « fermées » (Déchetterie et Eau Sous Pression) ;
- Suspension temporaire des remboursements des emprunts ;
- Augmentation du taux d'imposition de 71 à 74 ;

En regard de ces événements, la marge d'autofinancement¹ s'est nettement améliorée



Toutefois, même si les objectifs de remboursements des factures au canton ont été atteints, il est indispensable de continuer les actions d'assainissement afin de garantir à la commune une couverture des charges et un remboursement des emprunts. L'objectif est de diminuer les charges d'intérêts qui représentent un montant total de CHF 297'123 par an pour un emprunt total de CHF 15'737'028, soit une dette nette de CHF 10'267 par habitant. Si on compare l'endettement net 2016 des communes vaudoises disponibles au moment de la rédaction du présent préavis, Bassins se positionne à la 3^{ème} place des communes du canton (source atlas statistique du canton de Vaud).

De ce fait, en se repositionnant sur un taux d'endettement net de moitié à celui constaté actuellement tout en optimisant les emprunts, nous aurons la marge de manœuvre nécessaire pour entamer de nouveaux investissements et/ou entretenir et mettre à jour nos infrastructures routières, y compris aménagements, ainsi que les bâtiments communaux (plans de maintenances). A noter que le taux cantonal moyen d'endettement 2016 se situe à CHF 3'497.

¹ La marge d'autofinancement est constituée par l'excédent de recettes courantes moins les dépenses courantes. Elle correspond à la notion de cash-flow d'exploitation. La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et/ou à rembourser les dettes.



II. Vue générale des comptes de fonctionnement

Les comptes 2017 se soldent sur un résultat équilibré de CHF 3'724. La situation par rapport au budget 2017 et aux comptes de l'exercice 2016 se présente comme suit :

<i>Compte de fonctionnement</i>	Budget 2018 CHF	Comptes 2017 CHF	Budget 2017 CHF	Comptes 2016 CHF
Total des charges	-6'299'354	-7'521'468	-6'056'696	-6'190'957
Total des revenus	6'299'856	7'525'192	6'057'167	6'198'380
Excédent de charges				-362'573
Excédent de revenus	502	3'724	471	7'423

Les charges s'élèvent à 7'521'468 soit une augmentation de 24% par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles à CHF 7'525'192 soit 24% de plus que les recettes budgétisées. Le résultat final présente ainsi un excédent de revenu de CHF 3'724.

Il convient de préciser que ce résultat contient les affectations à des fonds tandis que les amortissements sont maintenus même si les remboursements partiels d'emprunts sont suspendus.

Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements (rubrique 33), les attributions aux fonds de réserves (rubrique 38) et les charges internes (rubrique 39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements aux fonds (rubrique 48) et les facturations internes (rubrique 49). Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer tout ou partie de ses investissements respectivement de rembourser ses dettes. A l'inverse, un chiffre négatif signifie que la Commune doit emprunter pour financer ses dépenses courantes.

<i>Comptes de fonctionnement</i>	Comptes 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Budget 2017 CHF
Total dépenses courantes	- 5'424'667	- 5'389'659	- 5'136'892
Total recettes courantes	7'077'247	5'856'089	5'785'022
Résultat opérationnel	1'652'580	466'430	648'530
Amortissements	- 581'562	- 499'553	- 539'059
Attributions fonds	- 1'067'493	0	-109'000
Prélèvements fonds	200	40'546	400
Excédent de revenus	3'724	7'423	471
Excédent de charges			

Le résultat opérationnel 2017 (ou marge d'autofinancement) s'améliore par rapport à celui de 2016 ce qui a permis de rembourser les créances 2016 ouvertes auprès du canton. A ce titre, ce sont CHF 1'280'285 qui ont été payés.

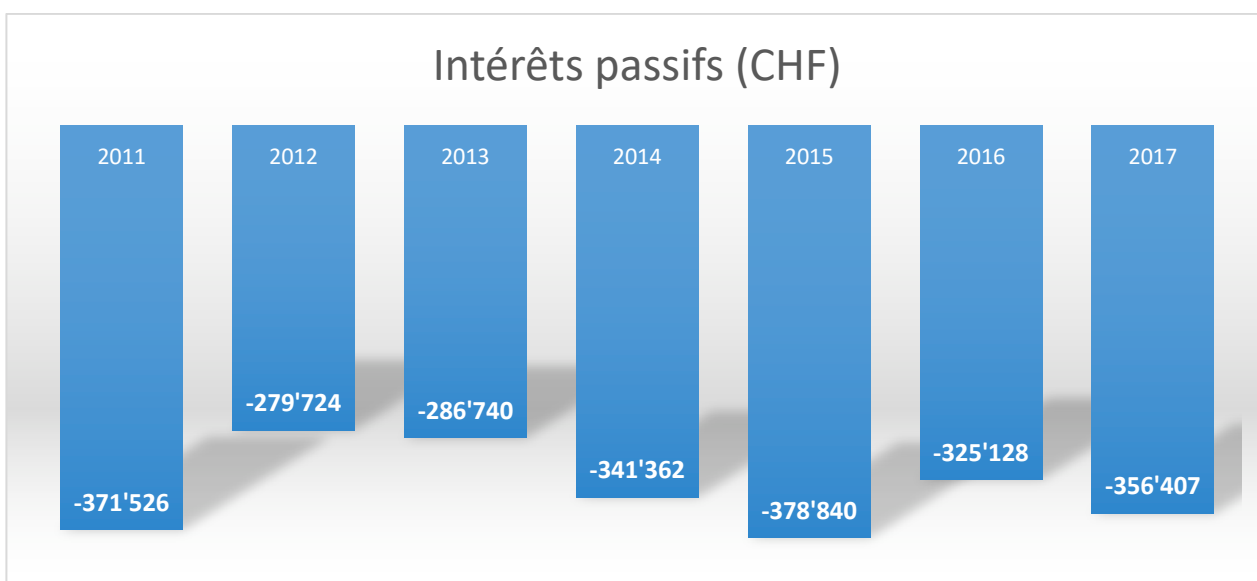
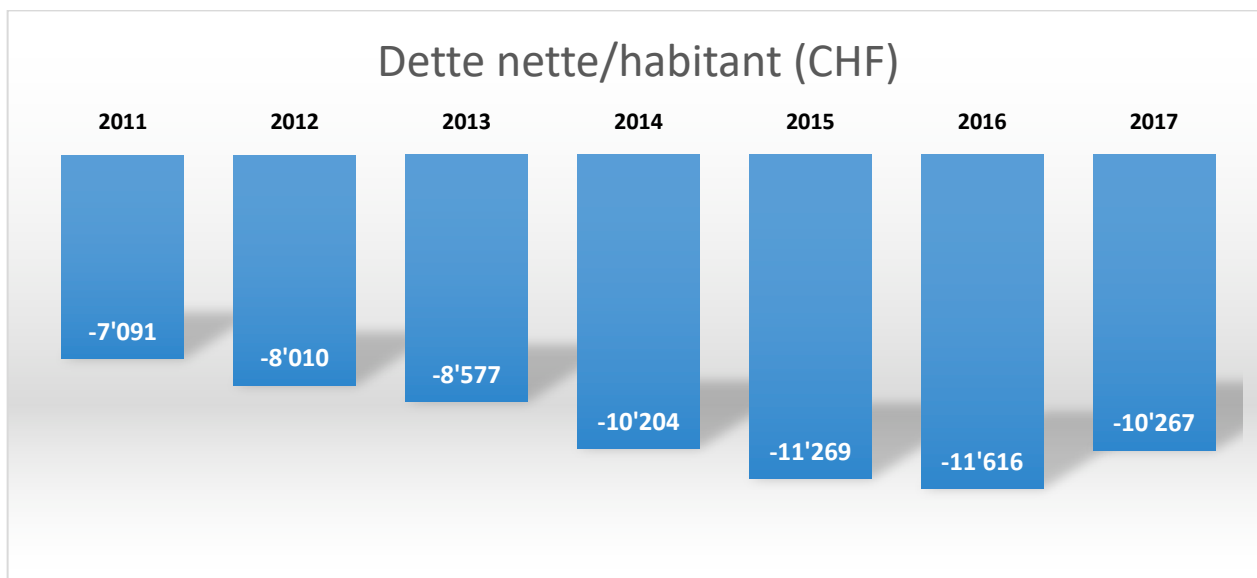
Il convient également de relever que les comptes 2017 présentent une affectation à des fonds pour un montant de CHF 1'067'493. Parmi ces affectations comptables, il faut distinguer celles en lien avec les rubriques dites fermées (les revenus couvrent les charges : 45 déchetterie, 46 eaux claires/usées et 81 eau sous pression) des attributions ponctuelles en vue de respecter une décision ou de réguler le résultat 2017 afin d'éviter de péjorer l'exercice suivant. Ceux deux types d'affectations sont détaillées et motivées dans les chapitres suivants.



BASSINS

Dans un contexte où les factures courantes sont honorées et des fonds créés, les efforts réalisés doivent être maintenus afin de se focaliser désormais sur le niveau de la dette nette par habitant tout en se préparant à absorber les effets du Projet Fiscal 17 vaudois (PF17) déployé dès 2019 soit en amont d'une à deux années par rapport à celui de la confédération.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette nette par habitant au cours des dernières années. Si on met en regard les charges d'intérêts annuelles, on constate que ces dernières sont restées stables par rapport à la dette.



Cette différence de tendance (augmentation de la dette pour une charge d'intérêts stable) s'explique par un accès à des taux d'intérêts inférieurs à ceux connus historiquement (voir liste des emprunts en page 7). Le risque de cette situation est étroitement lié à une éventuelle hausse des taux d'intérêts lorsque les emprunts contractés arriveront à échéance. Avec une échéance moyenne à 4.5 ans, des actions rapides doivent être prise afin d'éviter que les intérêts ne viennent grever de manière plus importante les comptes si une hausse des taux d'emprunts bancaires se réalise dans les années à venir.

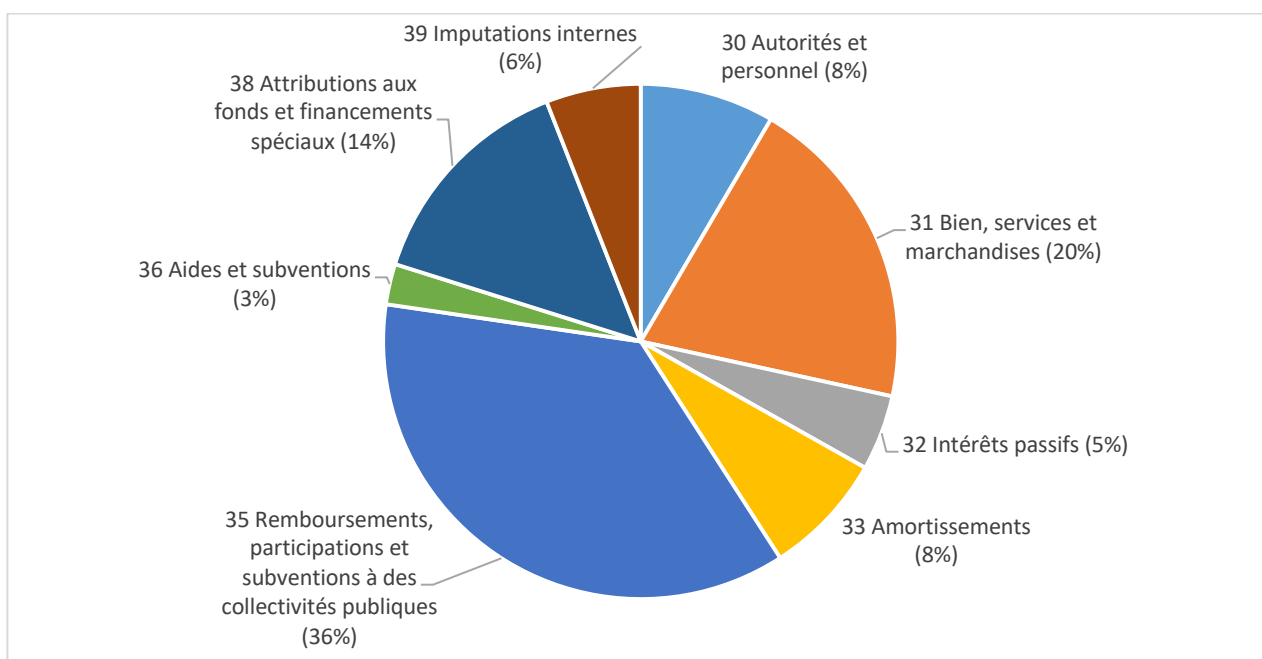
En diminuant de moitié la dette nette par habitant, nous aurons également la marge de manœuvre nécessaire pour entamer de nouveaux investissements et/ou entretenir et mettre à jour nos infrastructures routières, y compris aménagements, ainsi que les bâtiments communaux (plans de maintenances).



BASSINS

Charges de fonctionnement

	C 2017	C 2016	Variations vs C 2016 (%)	B 2017	
30	Autorités et personnel	634'623	660'618	-4%	646'540
31	Biens, services et marchandises	1'503'175	1'581'297	-5%	1'259'130
32	Intérêts passifs	356'407	325'143	10%	380'406
33	Amortissements	581'562	499'553	16%	539'059
35	Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	2'739'278	2'693'677	2%	2'686'113
36	Aides et Subventions	191'185	128'925	48%	164'702
38	Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	1'067'493	0	-	109'000
39	Imputations internes	447'745	301'745	48%	271'745
	7'521'468	6'190'957	21%	6'056'696	



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Commune, à savoir :

- Les Participations et subventions à des collectivités publiques, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que des participations à des dépenses du Canton, en matière de transports publics notamment. Les participations de Bassins aux associations intercommunales scolaire (AISE), traitement des eaux usées (APEC) et le protection civile (ORPC) sont également intégrées à ce groupe.
- Le groupe Biens, services et marchandises, qui recense les dépenses commandées auprès de tiers ;
- Un nouveau groupe portant le n° 38 fait son apparition par rapport à 2016. Il s'agit des attributions aux fonds et financements spéciaux en lien avec les opérations d'affectation aux fonds qui sont en lien avec les comptes fermés et le résultat 2017 favorable dont une explication détaillée est fournie dans les paragraphes suivants (page 8 notamment).
- Le groupe Autorités et personnel, qui contient l'ensemble des charges en lien direct avec les collaborateurs, soit notamment les salaires, les charges patronales et les frais de formation.



Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Les montants des charges cantonales issues de la « péréquation » représentent la moitié des charges de cette rubrique. Le décompte provisoire de la péréquation 2017 reçu le 27 avril 2018 démontre que les acomptes 2017 sont sous-évalués (donc sous-budgétés). En ce sens, une provision péréquative figure dans la rubrique « 2. Finance » pour un montant de CHF 230'000 afin de couvrir par anticipation cet effet sans lequel le résultat 2018 serait péjoré. De plus, le décompte final péréquatif 2016 démontre que les CHF 225'000 inscrit au budget 2017 n'ont pas été réalisés. Ainsi, le retour constaté s'est monté à CHF 39'933. A signaler que depuis cet exercice, le retour péréquatif est indiqué pour chacun des thèmes dans des comptes spécifiques au lieu d'être regroupés sur un seul compte. Les montants comptabilisés sont les suivants :

	Comptes 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Variation en %	Comptes 2015 CHF	Budget 2017 CHF
Péréquation	275'544	401'240	-31.3%	604'994	275'545
Contribution aide sociale	917'472	784'211	17.0%	1'039'421	917'473
Réforme policière	164'485	168'950	-2.6%	178'211	164'485
TOTAL	1'357'501	1'354'401	0.2%	1'822'626	1'357'503

Régulation péréquation (n-1)	-39'933	-217'024	-81.6%	0	-225'000
Péréquation	60'828		-		
Social	-95'539		-		
Police	-5'222		-		

Les autres participations et subventions aux collectivités publiques sont en baisse par rapport aux montants budgétés (AISE, SADEC et transports régionaux notamment) tandis que celles liées à l'APEC subissent une légère hausse.

Bien, services et marchandises

Les prestations de services commandées dans les différents dicastères sont inférieures de 5% par rapport aux comptes 2016 mais supérieures de 19% par rapport au budget 2017 (kCHF 1'503 vs kCHF 1'581 et kCHF 1'259 au budget 2017).

La sous-budgétisation de certains postes n'ont pas été compensées par les mesures de contraintes des dépenses. Toutefois, il faut rappeler que ce poste fait appel à l'ensemble des prestations nécessaires pour le fonctionnement courant de la commune tel que UAPE, entretien dans les différents dicastères, déneigement, sécurité routière, etc. S'il est possible de limiter ces coûts il n'est pas possible de les compresser sans mettre à mal le côté opérationnel de la commune.

Intérêts passifs

Les intérêts payés par Bassins sur sa dette sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF - 43'283 en étant similaires à ceux payés en 2016. En effet, le renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables en 2015 déjà a permis la stabilisation de ce poste tandis que le budget 2017 prenait comme référence les taux 2015.



BASSINS

Compte	Intitulé	Montant initial	Taux 2017	Échéance 2017	Emprunt au 01.01.2017	Remboursements 2017	Solde au 31.12.2017
9221.00	CIP - Dunanche, réservoir Siaux et collect. Fontaines	380'000.00	2.40%	2033	380'000.00		380'000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	217'500.00	2.00%	2024	210'000.00		210'000.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes Mouilles	540'000.00	1.85%	2022	520'000.00		520'000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	148'800.00	1.00%	non bloqué	134'400.00		134'400.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315'000.00	2.65%	2021	315'000.00		315'000.00
9221.15	BCV - La Bataille	420'000.00	4.15%	2018	280'000.00		280'000.00
9221.16	BCV - emprunt station pompage	500'000.00	0.95%	3 - 6 mois	500'000.00		500'000.00
9221.17	BCV - emprunts divers	1'547'000.00	1.00%	2023	1'524'000.00	23'000.00	1'501'000.00
9221.18	Caisse Epargne Nyon - chaufferie piscine	240'000.00	2.05%	2021	138'000.00		138'000.00
9221.70	Caisse Epargne Nyon - collecteur	700'000.00	2.75%	2021	590'750.00		590'750.00
9221.23	Caisse Epargne Nyon - Télé Dôle et carrefour Croix	215'000.00	1.55%	2021	32'250.00		32'250.00
9221.20	Caisse Epargne Nyon - JDF II	600'000.00	2.35%	2018	505'000.00		505'000.00
9221.21	Caisse Epargne Nyon - JDF II	600'000.00	1.10%	2019	505'000.00		505'000.00
9221.22	Caisse Epargne Nyon - JDF II	610'000.00	2.50%	2019	515'000.00		515'000.00
9221.19	Caisse Epargne Nyon - stand + Pelaz	132'500.00	2.40%	2018	132'500.00		132'500.00
9221.10	BCV - collège JDF I	1'200'000.00	0.90%	2021	1'200'000.00		1'200'000.00
9221.20	BCV - collège JDF I	685'000.00	2.80%	2019	415'000.00	45'000.00	370'000.00
9221.14	BCV - collège JDF I	500'000.00	0.90%	3 - 6 mois	500'000.00		500'000.00
9221.24	BCV - Génv et Fontaines	335'000.00	1.70%	2022	215'000.00		215'000.00
9221.26	BCV - classe supplémentaire JDFII	490'000.00	1.55%	2022	445'000.00		445'000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille - Bassins	600'000.00	1.55%	2022	468'000.00	44'000.00	424'000.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600'000.00	1.70%		600'000.00		600'000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200'000.00	2.05%		200'000.00		200'000.00
9221.30	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	414'600.00	2.35%	2023	404'850.00	3'250.00	401'600.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	531'000.00	2.10%	2023	486'750.00		486'750.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600'000.00	1.10%	2018	600'000.00		600'000.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	983'300.00	2.80%	2034	949'900.00		949'900.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	1'000'000.00	2.65%	2034	979'867.50		979'867.50
9221.37	BCV - c/c	500'000.00	1.10%	2018	500'000.00		500'000.00
9221.38	BCV - c/c	500'000.00	1.10%	2018	500'000.00		500'000.00
9221.40	BCV - cuisine couronne	130'000.00	1.40%	2024	125'000.00	5'000.00	120'000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gymnastique	1'000'000.00	1.94%	2026	934'000.00	33'000.00	901'000.00
Total		17'434'700.00			15'805'267.50	153'250.00	15'652'017.50

A noter que la mesure de suspension des remboursements a permis de réaliser une économie de CHF 331'800 sur l'exercice 2017 (remboursement d'emprunt de CHF 153'250 au lieu de CHF 485'500). A relever que les emprunts scolaires représentent un montant de CHF 6'870'768, la salle de gym représentant le 41% de ce montant.

Amortissements

Bien que les remboursements d'emprunts aient été gelés dans le cadre des mesures visant à rétablir le paiement des factures dues au canton, les montants sont maintenus selon les plans d'amortissements.

Pour 2017 ils se montent à CHF 580'962 pour un total de CHF 499'553 dans les comptes 2016 et CHF 402'745 en 2015.

A noter que les chiffres 2017 comportent les amortissements des objets récemment mis en service. Il s'agit de la salle polyvalente, des travaux PGEE (Plan Général Évacuation des Eaux) et d'un véhicule acquis en 2017 en remplacement du véhicule précédent dont l'expertise au service des automobiles n'était plus possible en regard de l'état du véhicule.

Ainsi, la variation entre les comptes 2015 et 2017 représente une hausse de CHF 178'217 ou +44% en 2 ans.

Comptes	Libellés	C 2017	B 2017	C 2016	C 2015
32.331.6	Amortissement chaufferie	44'400	44'400	44'400	89'400
321.331.2	Amortissement toiture Dunanche 2ème crédit	6'150	6'150	6'150	6'150
321.331.5	Amortissement citerne	8'450	8'450	8'450	8'450
35.331	Amortissement nouvelle classe JDF II	9'675	11'600	9'675	9'675
35.331.0	Amortissement crédit étude salle de gym	4'000	4'300	4'000	4'000
35.331.1	Amortissement transformation stand de tir	8'250	8'250	8'250	8'250
35.331.2	Amortissement réfection fontaines	4'900	4'900	4'944	0
35.331.3	Amortissement aménagement classe	7'600	7'600	7'600	7'600
35.331.4	Amortissement salle polyvalente	118'406	100'000	-	-
35.331.5	Amortissement crédit étude collège	5'000	5'000	5'000	5'000
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	18'768	0	74'853	-
43.331.2	Amortissement équipement route des Montagnes	8'500	8'500	8'500	8'500
43.331.4	Amortissement îlot et trottoir Cézille	4'200	4'200	4'200	4'200
43.331.5	Amortissement réfection chemin Bataille	6'350	6'350	6'350	6'350
43.331.6	Amortissement réfection ch. Chaney-Dessous	6'500	6'500	6'500	6'500
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelaz	3'250	3'250	3'250	3'250
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	3'200	3'200	3'200	3'200
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	2'200	2'200	2'200	2'200



BASSINS

Comptes	Libellés	C 2017	B 2017	C 2016	C 2015
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	2'900	2'900	2'900	2'900
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	9'500	9'500	9'500	9'500
46.331.1	Amortissement collecteur les Fontaines	3'700	3'700	3'700	3'700
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	8'500	8'500	8'500	8'500
46.331.3	Amortissement collecteur Siaux-sorbiers	4'300	4'300	4'300	0
46.331.4	Amortissement travaux le Gény	6'350	6'350	6'350	6'350
46.331.5	Amortissement PGEE	16'074	16'389	-	-
51.331	Amortissement école	133'370	133'370	133'370	133'370
81.331.1	Amortissement station pompage	13'900	13'900	13'900	13'900
81.331.2	Amortissement bouclage eau Raulan-Burtigny	5'000	5'000	5'000	5'000
81.331.3	Amortissement route des Montagnes	8'500	8'500	8'500	8'500
81.331.4	Amortissement véhicule	3'720	0	-	-
81.331.5	Amortissement Siaux-Sorbiers	4'300	4'300	4'300	4'800
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	8'300	8'300	8'300	8'300
81.331.7	Amortissement conduite Plattets - Trappe	13'200	13'200	13'200	13'200
81.331.8	Amortissement transfo réservoir Plattets	12'000	12'000	12'000	12'000
81.331.9	Amortissement Bassins - La Cézille	56'000	54'000	56'211	-
82.331	Amortissements Cézille-Bassins	2'000	0	2'000	-
TOTAL		581'412	539'059	499'553	402'745

Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux

Cette rubrique contient deux types d'attributions à des fonds. La première concerne les rubriques dites « fermées », c'est à dire dont les revenus doivent couvrir les charges. Font partie de ce même type les rubriques étant régies par des éléments réglementaires (SDIS et fonds forestier). Le deuxième type concerne les attributions couvrant des éléments identifiés au moment de la clôture des comptes se réalisant à court terme. L'effet de cette catégorie permet de lisser le résultat d'un exercice en évitant de péjorer l'exercice suivant. Le premier type que nous nommerons « Règlementé » est obligatoire chaque année tandis que le deuxième dépend des éléments connus lors du bouclage des comptes. L'affectation créée peut être utilisée pour couvrir différentes dépenses. Pour cette raison nous nommerons ce dernier « Libre ». Ces affectations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Règlementé	CHF	Explications
Fonds forestiers	313'252	Fonds forestiers communal (règlement validé par le conseil communal)
Eaux Claires/Usées	42'365	Excédent revenus rubrique fermée (règlement à valider par le conseil communal)
Eau Sous Pression	216'751	Excédent revenus rubrique fermée (règlement validé par le conseil communal)
SDIS	13'164	Excédent d'affectation d'impôt (règlement validé par le conseil communal)
Total règlementé	585'532	

Libre	CHF	Explications
Péréquation	230'000	Effets conjoncturels décompte péréquation 2017 à recevoir
Travaux à venir	100'000	Travaux divers à réaliser (raccordements chauffage à distance, eaux claires, etc.)
Risques à venir	151'960	Régularisation de règlements (règlement cantonal, reconnaissance RAB, etc.)
Total Libre	481'960	

Affectation totale 1'067'492

Ainsi, le résultat des comptes communaux avant les affectations de type « libre » se monterait à CHF 485'684.

Imputations internes

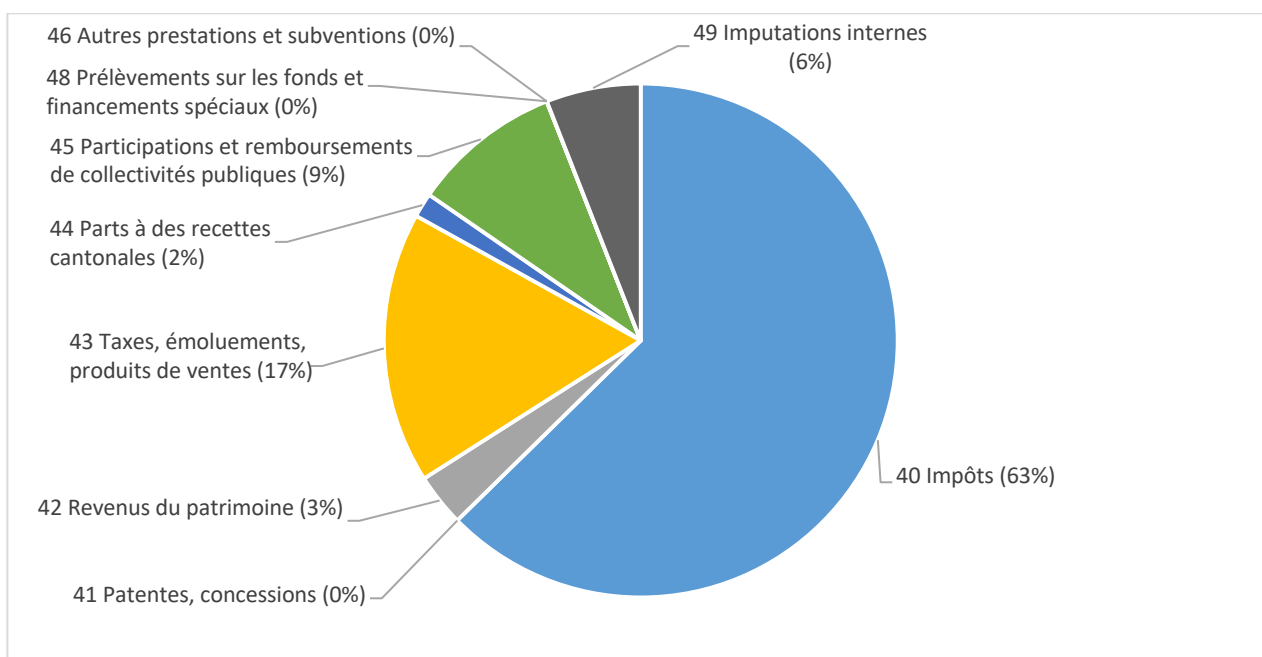
Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différentes activités. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net. Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations des charges salariales sur les activités opérées par le personnel communal (CHF 297'745) ;
- les imputations des impôts en lien avec des affectations communales (CHF 150'000).



Revenus de fonctionnement

		C 2017	C 2016	Variations vs C 2016 (%)	B 2017
40	Impôts	4'715'142	4'008'113	18%	3'958'000
41	Patentes, concessions	0	0	-	0
42	Revenus du patrimoine	249'371	271'753	-8%	222'415
43	Taxes, émoluments, produits de ventes	1'286'323	979'611	31%	965'434
44	Parts à des recettes cantonales	115'536	54'970	110%	40'000
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	709'794	540'562	31%	535'093
46	Autres prestations et subventions	1'080	1'080	0%	4'080
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	200	40'546	-100%	60'400
49	Imputations internes	447'745	301'745	48%	271'745
		7'525'192	6'198'380	-100%	6'057'167



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels des revenus, à savoir les impôts (63%), ainsi que les taxes, émoluments et produits des ventes (17%). Si les variations entre les comptes 2016 et 2017 se trouvent sur plusieurs axes, seule la part des impôts augmente de manière sensible par rapport à 2016 (+3%). Ainsi la structure d'acquisition des revenus reste similaire à celle constatée en 2016.

Impôts

On remarque que le montant de l'impôt total augmente de l'ordre de 20% entre 2017 et 2016 tandis qu'il était similaire entre 2016 et 2015. Cette situation difficilement prévisible se traduit par différents effets. Les impôts sur les personnes physiques subissent une augmentation de l'ordre de 18% tandis que ceux des personnes morales voient une diminution de 81%. Les autres recettes fiscales qui concernent majoritairement des éléments en lien avec des opérations imprévisibles au niveau communal indiquent une variation de 46%.



BASSINS

Impôts	Comptes 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Variation 17-16 en %	Comptes 2015 CHF
Impôt sur le revenu	3'476'212	3'001'780	15.8%	2'949'535
Impôt sur la fortune	359'846	324'509	10.9%	347'454
Impôt à la source	69'004	23'533	193.2%	95'432
Impôt sur la dépense	31'010	10'517	194.8%	60'727
Rétrocession impôt frontaliers	30'853	34'704	-11.1%	36'530
Total personnes physiques	3'966'926	3'395'043	16.8%	3'489'679
Impôt bénéfice net	13'140	72'493	-81.9%	-42'409
Impôt sur le capital	424	420	0.9%	586
Impôt compl. immeubles	726	186	291.1%	-330
Total personnes morales	14'290	73'099	-80.5%	-42'153
Impôt foncier	406'079	343'666	18.2%	343'113
Droits de mutation	208'731	128'623	62.3%	80'816
Successions et donations	83'559	6'362	1213.4%	15'344
Impôts sur chiens	10'620	9'945	6.8%	9'000
Impôts récupérés après défalcatons	9'434	27'300	-65.4%	8'098
Impôt sur gains immobilier	115'536	54'970	110.2%	114'195
Autres recettes fiscales	833'959	570'866	46.1%	570'566
TOTAL	4'815'175	4'039'008	19.2%	4'018'092

Toutefois, il convient de prendre en compte l'effet péréquatif sur les rubriques droits de mutation, successions et donations, ainsi que sur les gains immobiliers. En effet, la moitié des montants constatés dans les comptes 2017 soit environ CHF 204'000 devraient être retournés dans le décompte final de la péréquation 2017.

Si l'on examine la structuration des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques par année fiscale, on remarque que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques de 2017 représente 83% du montant perçu² (91% en 2016). Le décalage des années antérieures semble acceptable compte tenu du recul de l'analyse à notre disposition. Néanmoins, ce faible pourcentage représente un montant non négligeable. En comparaison avec 2016, le montant des années antérieures représente une variation favorable de CHF 343'886 qui ont été passés sur 2017. A relever également que le montant 2017 des impôts sur le revenu sont supérieur de CHF 153'000 à ceux prélevés sur 2016 soit environ 3 points en lien avec le rehaussement du taux d'imposition intervenu en 2017 (Budget 2017 estimé à CHF 120'000).

Années fiscales	Total	2017	2016	2015	2014 et antérieures
Revenu	3'383'711	2'815'666	408'538	98'323	61'184
Fortune	359'846	306'425	24'681	23'697	5'043
Total	3'743'558	3'122'091	433'220	122'020	66'227
En %	100%	83%	12%	3%	2%
Revenu 2017 vs 2016	482'328	156'498	152'681	127'231	45'918
Fortune 2017 vs 2016	35'337	17'282	6'063	18'595	-6'603
Total variation 2017 vs 2016	517'666	173'780	158'745	145'826	39'315

Note : par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n » puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

² Montant hors impôt à la source, impôt frontalier et impôt sur la dépense.



BASSINS

Taxes, émoluments, produits de ventes

L'augmentation de cette catégorie de revenus est liée majoritairement à la réalisation de taxes de raccordements qui n'étaient pas budgétées. Ces taxes étant en lien avec des travaux dont la réalisation se fera majoritairement en 2018, une écriture de passage d'une année sur l'autre est effectuée (fonds).

Parts à des recettes cantonales

Cette rubrique contient l'impôt sur gains immobilier. La réalisation du Plan Général d'Affectation (PGA) dans le contexte de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) a permis la réalisation de nouveaux objets immobiliers source de ce type de revenus.

Participations et remboursements de collectivités publiques

La variation favorable à la hausse de cette catégorie est en lien avec les subventions cantonales dédiées à la forêt (arbres habitats, etc.). Un montant équivalent dans les charges est réalisé afin d'alimenter le fonds forestier (32.380). Le versement cantonal en lien avec ce fonds (32.451.2) a été transféré en totalité à l'AGFORS et figure au bilan comme un prêt (compte « 9150 - Agfors - compte forêt multifonctionnelle »).

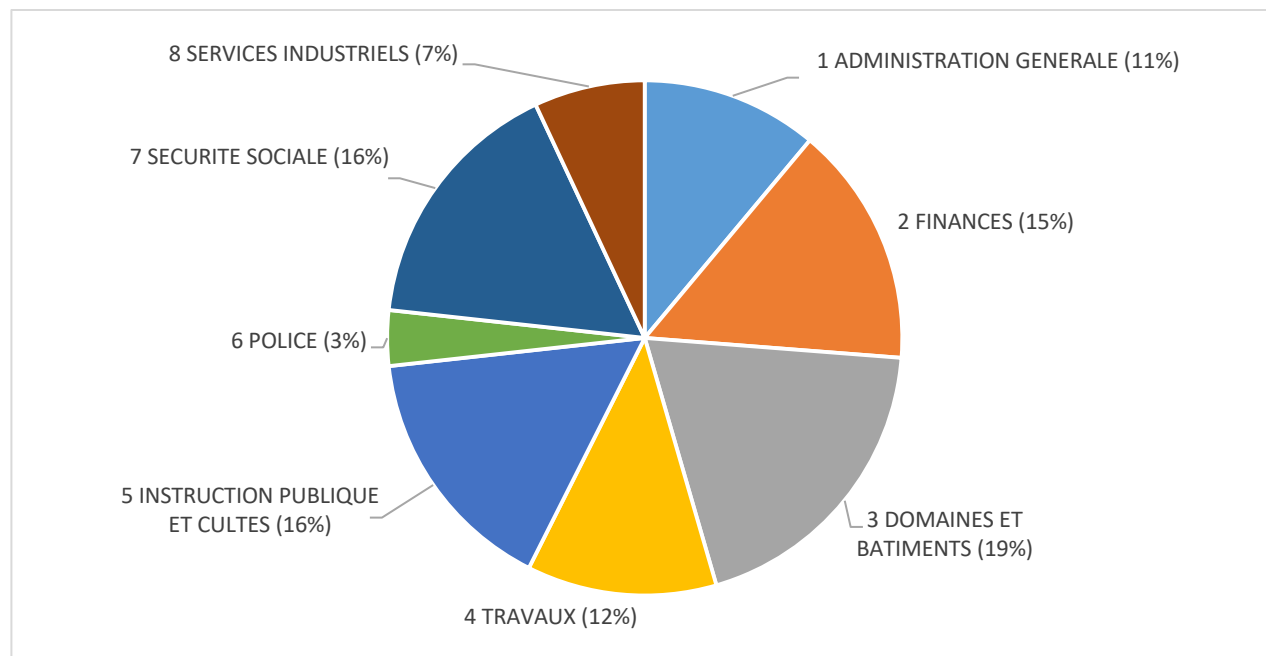
Prélèvements fonds

L'année 2017 n'a pas mis en exergue de prélèvement de fonds de manière significative. Seul un montant de CHF 200 prélevé sur le fonds de réserve « prix Esplanade » destiné à un élève méritant identifié par la Direction de l'école lors de sa dernière année de formation obligatoire a été réalisé.

III. Commentaires

Les principaux éléments issus des différents dicastères sont exprimés dans les paragraphes qui suivent.

CHARGES

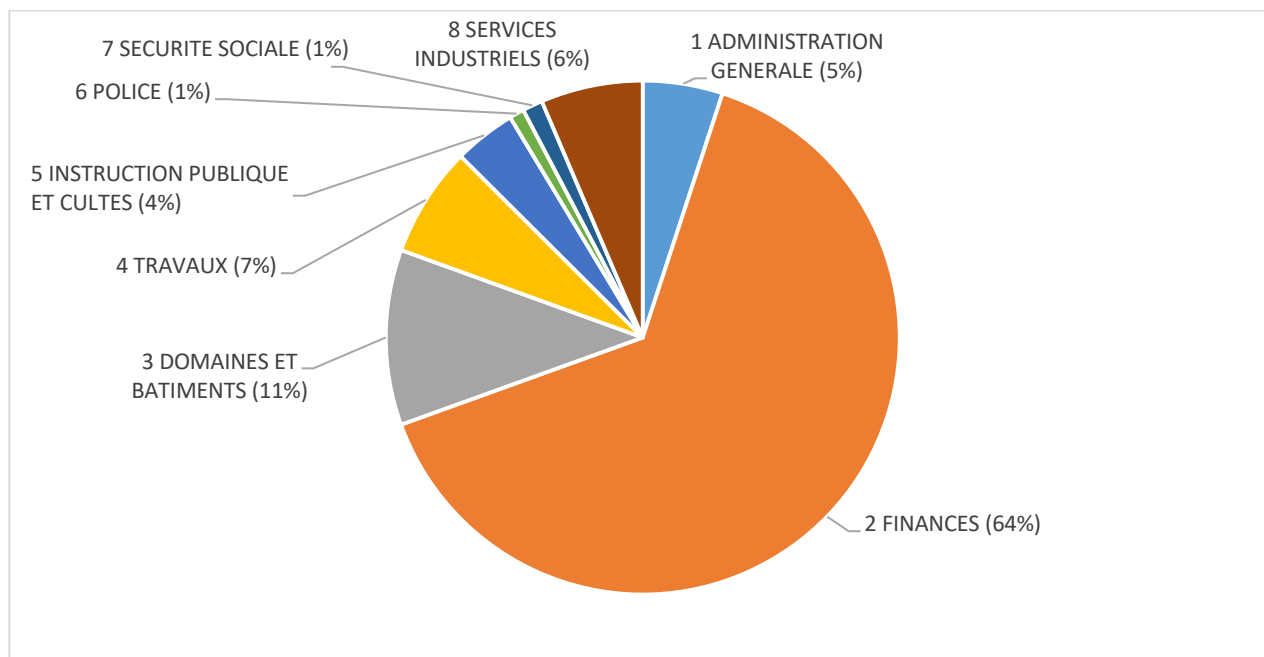


Les charges principales de la commune concernent les Domaines et Bâtiments (bâtiments communaux et forêts) suivies par celles consacrées à l'instruction publique (écoles) ainsi que tous les aspects liés à la sécurité sociale (facture sociale et réseau d'accueil notamment). Suit l'administration générale qui pesait un 16% durant l'exercice 2016.



BASSINS

REVENUS



La source majeure des revenus de la commune est issue des impôts. Les contributions des autres sources de revenus sont semblables même si un accroissement est noté sur les rubriques dites « fermées ».

Outre les commentaires par rubriques ci-après, il faut relever qu'un dépassement supérieur à CHF 30'000³ a été nécessaire sur les postes budgétaires sous maîtrise de la Municipalité :

	C 2017 (CHF)	B 2017 (CHF)	Écarts (CHF)	C 2016 (CHF)	Commentaires
35.314 Entretien et rénovation des bâtiments	64'372	30'000	34'372	37'947	Remise en état carrelage et boiseries protégeant les murs de l'auberge (le reste des travaux étant à charge du tenancier).
42.318 Honoraires divers Service de l'urbanisme	96'010	40'000	56'010	80'569	Honoraires établissement PGA : établissement et échanges multiples avec le canton.
43.314.0 Déneigement des routes	110'009	70'000	40'009	87'942	Les conditions climatiques n'ont pas permis de tenir le budget : des interventions importantes ont été nécessaires pour assurer des conditions acceptables pour les véhicules et les piétons.

³ conformément au préavis 11/16, la compétence Municipale accordée par le conseil communal est de CHF 30'000 par ligne et par année avec une annonce au conseil lors de chaque utilisation de cette limite.



1. Administration générale

2017 est marquée par la suppression d'un poste d'employé communal dans le cadre des mesures économiques décidées. Ce changement a également eu un impact significatif sur les différentes assurances.

Au poste 13.435.1 on trouve une ligne qui ne figurait pas au budget. Elle correspond aux indemnités perçues lorsque (par exemple) un employé se trouve en situation d'incapacité de travail. Dans un tel cas, la commune verse le salaire habituel et est remboursée par l'assurance perte de gain. Si l'on soustrait le revenu APG des salaires du poste 13.301, on retrouve l'enveloppe salariale budgétée.

En considérant les 31'944.40 de revenus APG, on constate que les charges totales du service du personnel sont légèrement inférieures au budget (458'622.60 moins 31'944.40) et en net baisse par rapport aux comptes 2016 (environ 90'000 Fr.).

Le poste 13.435 correspond à une écriture comptable pour répartir les charges du personnel sur les dicastères concernés (voir les positions xxx.301 sur les différents dicastères et n'ont aucune influence sur le résultat global). La différence globale entre les charges et les revenus (CHF 160'000) correspond aux charges attribuées à l'administration communale. Cette dernière est en baisse par rapport à 2016 et au budget.

2. Finances

Les rentrées fiscales (impôts) faisant l'objet d'une analyse séparée dans les paragraphes précédents, il n'y a pas lieu de faire de remarques complémentaires. Néanmoins, il faut relever que les prévisions de retour péréquatif ne se sont pas confirmées en totalité. Ainsi nous avons passé une provision de CHF 230'000 en vue du décompte final qui devrait être disponible à fin juin 2018.

32. Forêts et Alpages

La rubrique ne présente pas de variations significatives outre quelques observations :

La variation des charges d'entretien chaufferies (32.315.2) est composée des sous-stations qui seront posées en 2018 sur le chantier en cours au chemin de la Trappe. Ainsi le montant des taxes de raccordements compense à montant équivalent l'achat de ces équipements (CHF 55'000, compte 32.435.6). Au net, l'écart sur le compte d'entretien se limite à CHF 11'782 par rapport au montant porté au budget 2017.

Le montant figurant au compte 32.316.1 vient de l'ajustement du stock de bois avant le passage au bail à ferme conclu avec l'AGFORS. Cette opération réalisée, la commune n'a plus de stock de bois inscrit dans son bilan. Ce montant est à mettre en perspective avec les recettes forestières (32.435).

Conformément au règlement sur le fonds voté par le conseil communal, les subventions versées par le canton (32.451.2) ont été portées dans un fonds via le compte 32.380. Ce fonds figure au bilan dans le compte 9281.2.

A noter qu'au compte 32.422.1, le bon fonctionnement du groupement forestier permet à la commune de bénéficier d'un retour de CHF 11'755 tant sur les travaux réalisés par l'équipe forestière que sur la fourniture de bois pour la production d'énergie à l'échelle régionale.

Au compte 32.435, vous trouvez le solde des ventes de bois avant le passage au bail forestier. Il s'agit des ventes de bois provenant des invendus au 31.12.2016.

35. Bâtiments communaux

Les charges de cette rubrique démontrent un accroissement en lien avec la décision de confier le processus de remise des clés et état des lieux tout comme le nettoyage de la nouvelle salle polyvalente à une entreprise externe (CHF 15'390 compte 35.313.1). Force est de constater que la location de la nouvelle salle polyvalente reste inférieure aux revenus projetés. A ce constat vient également s'ajouter les dépenses de remise en état du carrelage et des boiseries protégeant les murs de l'auberge (le reste des travaux étant à charge du nouveau tenancier).

42. Service de l'urbanisme

Les travaux du Plan Général d'Affectation (PGA) avec des échanges soutenus avec la commission ainsi que le canton ont sollicité intensément le bureau d'urbanistes mandaté par la commune. La clarification des zones à bâtir dans le contexte de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) ayant permis la réalisation de nouveaux objets immobiliers, un montant de CHF 50'000 en provenance de la rubrique 2. Finance, « 21.390.2 – Attribution communale – PGA » est rapatrié. Selon la procédure, il ne s'agit pas d'un dépassement de compétence mais une action en lien avec le préavis des comptes 2017. Nous aurions pu payer cette facture en 2018 comme imaginé mais à la vue des comptes, il est judicieux de la solder sur les rentrées exceptionnelles des droits de mutations.



43. Routes

La plus grande variation à la hausse par rapport au budget 2017 est certainement celle du déneigement (kCHF +40 sur le compte 43.314.0). En effet, les conditions climatiques n'ont pas permis de tenir le budget. La réfection du chemin des Gorges dégradé à l'issue de travaux de constructions ainsi que le chemin de Moinsel ont généré le dépassement sur le compte 43.313 dédié à l'entretien et aux fournitures pour les routes. Si ces deux opérations représentent un montant de kCHF 28, un budget de kCHF 35 a permis de limiter la hausse à kCHF 16.

45. Déchetterie

La déchetterie est un compte dit « fermé ». Selon le principe du « pollueur-payeur », les charges doivent être supportées uniquement par des taxes de déchetterie (LPE art. 3, LGD art. 30 ainsi que la notice cantonale), en particulier le recours à l'impôt communal est exclu à l'exception des frais liés au traitement des déchets non-urbains (poubelles communales, déchets isolés, DSM, huiles, déchets carnés).

Les comptes de la déchetterie affichent un solde déficitaire de 24'731 Fr. Ce montant s'explique d'une part par les charges de traitements des déchets non-urbains et d'autre part par une écriture particulière au poste 45.306.1 de 14'304.55 Fr. Cette écriture correspond à une facture de 2011 pour un débarras chez un particulier ; la personne étant décédée depuis et la succession ayant été répudiée, le montant est définitivement comptabilisé comme une perte sur débiteurs. Dès lors, ce montant extraordinaire doit être assimilé à un déchet isolé et n'a pas à être supporté par les taxes de déchetterie. Aussi, la part des charges supportées par le ménage communal correspond à des déchets non-urbains et est en adéquation avec le cadre légal susmentionné.

La LGD art. 30a al. 2 précise aussi que 40% des coûts au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains. Avec 69'074.20 Fr. de taxes de récupération pour les ordures ménagères et 13'870.20 Fr. de taxes pour d'autres déchets (inertes, déchets végétaux, ferrailles, bois usagé, encombrants), la commune perçoit un total de 82'944.40 Fr. de taxes incitatives, soit 44% des 188'596.90 Fr. de charges liées aux déchets urbains et est ainsi en conformité avec la loi. On précisera que la seule taxation des ordures ménagères n'aurait pas permis d'atteindre ce seuil fixé par le cadre légal.

L'exercice 2017 a permis d'effectuer un rattrapage supérieur aux attentes et de solder complètement à hauteur de 60'000 Fr. (poste 45.365) la dette de 100'000 Fr. initialement contractée en 2013 (inscrite au poste 9180 du bilan). Ce rattrapage fait partie des exigences formulées par la fiduciaire BDO dans ses rapports 2013, 2014 et 2015.

On constate aussi des revenus supplémentaires liés à la récupération d'habits (poste 45.434.21). Ces revenus sont le résultat de nouveaux contrats avec les sociétés Tell-Tex et TexAid.

Si l'on omet les écritures extraordinaires, on constate une baisse globale des charges en particulier sur les encombrants, le bois, les déchets verts et la ferraille. Ceci est le résultat de la mise en place du modèle incitatif qui encourage les habitants et les entreprises à chercher des solutions écoresponsables (mulching, seconde main, ...). D'autre part, le modèle financier prévoit que seuls les kilos pesés sont facturés à la commune par le prestataire. Ainsi, par exemple, l'humidité absorbée par les déchets est à charge du prestataire et n'impacte plus les finances communales.

Ces résultats positifs ont permis de réduire les taxes forfaitaires, ainsi les habitants de 20 ans révolus ont vu leur taxe baisser de 86.- (en 2016) à 80.- (en 2017). Cette baisse se poursuivra en 2018 et probablement de manière plus significative.

Le recours de certains habitants face à la taxe spéciale servant à couvrir les charges de la déchetterie en 2014 et en 2015 reste l'élément dont l'issue incertaine pourrait engendrer des charges exceptionnelles et difficiles à anticiper. L'affaire est toujours en cours à la CDAP.

Pour ce qui est de l'exercice 2017, aucun recours n'a été enregistré. Les efforts de propreté, de communication et la clarté de la facturation ont permis de réduire les tensions et les incompréhensions.

46. Eaux Claires et Eaux Usées

Si les charges sont dans l'ensemble maîtrisées et similaires au budget 2017, les taxes encaissées ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses (rubrique dite fermée). Toutefois, les taxes de raccordements ont permis l'équilibre du compte. Ainsi un montant de CHF 42'365 a été attribué au fonds de réserve. Un prélèvement de CHF 45'000 étant inscrit au budget 2018, cette affectation confirme la disponibilité pour l'exercice 2018. A noter que le règlement adapté sera présenté au Conseil Communal courant 2018 afin de répondre aux adaptations légales nécessaires.



51. Scolaire

Les charges scolaires (rubrique 51 pour le primaire et 52 pour le secondaire) bien qu'inférieures à celles budgétées (l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) a l'habitude de présenter une surbudgétisation) représentent une part importante des charges communales (16% en 2017 pour 19% en 2016). L'ensemble de ces charges dépend directement des actions prises par le comité de direction de l'association avec l'aval du conseil intercommunal. A titre d'information, la commune possède trois voix lors des votations du conseil intercommunal : deux sont représentées par la Municipalité et une par un membre du conseil communal. Les enjeux financiers futurs étant important, la Municipalité considère la solidarité communale comme un sujet clé de cette législature. A noter que le versement de CHF 80'000 envers la Piscine de Bassins SA est conforme à la convention signée entre la Piscine de Bassins SA et la commune.

60. Police

Les charges principales sont en rapport avec la réforme policière (60.352.1) qui correspond à la quote-part de notre commune pour les services de police. Ce montant, déterminé par le canton, est en ligne avec le budget et les années précédentes.

Le surcoût de 2'700 Fr. au poste 60.313 correspond aux travaux de signalisation aux abords de l'école qui n'avaient pas été budgétés et sont pris dans le cadre de la compétence municipale.

65. SDIS (Service D'Incendie et de Secours)

La participation au SDIS du poste 65.315 correspond à la facture du groupement du Service de Défense Incendie et Secours de Gland-Serine à qui Bassins délègue les tâches relatives à la défense contre l'incendie et le secours par le biais d'un contrat administratif.

Conformément à l'art. 12 du règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et de secours, le financement est assuré au moyen de l'impôt communal et est plafonné à 1.5 points d'impôt. Ce financement apparaît au compte n°65.480 (la valeur de référence du point d'impôt est de 40'000 Fr.). La différence de 13'164 Fr. est versée sur un fond de réserve et portée au compte bilan n° 9280.06.

On précisera que les revenus issus de la location du local des pompiers figurent aux bâtiments sous au poste n°35.427.0.

66. Protection civile

Les charges principales sont en rapport avec les émoluments de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) du district de Nyon et correspondent à la quote-part de notre commune pour les services de protection civile. Le montant, déterminé par l'ORPC, est en ligne avec le budget (écart de 1 000.-) et en légère hausse par rapport aux années précédentes.

71. Social

Les montants comptabilisés sont en lien avec les informations remises par le canton (acomptes 2017 et décompte 2016) ainsi que par les organismes régionaux dont la commune fait partie. Une provision figure dans la rubrique « 2. Finance » afin de couvrir le décompte provisoire de la péréquation 2017 reçu le 27 avril 2018.

72. Réseau d'Accueil de Bassins (RAB)

Le résultat du RAB indique un excédent de charge de CHF 28'648 par rapport au budget 2017 (vs CHF 157'590 lors des comptes 2016). Les mesures demandées au RAB durant l'été 2016 ont permis de diminuer l'impact de ce poste, sans que l'objectif budgétaire n'ait été atteint. Néanmoins, il faut relever que la commune se doit de subventionner les places d'accueil à hauteur de 40% qui correspond au montant réalisé en 2017.

81. Services Industriels

Avec l'application du nouveau règlement de l'eau sous pression, les comptes de cette rubrique ont pu être équilibrés (les revenus couvrent les charges : rubrique dite « fermée »). L'ensemble des charges sont similaires au budget, les revenus sont supérieurs à ceux projetés (CHF 48'462, compte 81.435 soit +17%). Toutefois, il faut noter qu'environ 18% des relevés 2017 ont été estimés (cartes de relevés des compteurs non remises). A cet effet favorable, l'encaissement de taxes de raccordement non budgétées d'un montant de CHF 138'724 (81.434) est venu se rajouter. Ainsi, une affectation au fonds de CHF 216'751 est réalisée. Toutefois, il faut relativiser cette affectation avec le fait que la majorité des taxes encaissées concernent des travaux qui se réaliseront en 2018. De plus, les événements hivernaux du début de l'année 2018 vont engendrer des coûts d'entretien supérieurs à ceux prévus au budget 2018. Ainsi le mécanisme de régulation financier visant à équilibrer la rubrique est opérationnel dès le 1^{er} exercice avec le nouveau règlement. Dans ce contexte et compte tenu des projections, la Municipalité procèdera à une adaptation des tarifs 2018 afin d'avoir des taxes représentatives des coûts.



BASSINS

Les autres dépenses n'apportent pas de commentaires particuliers à l'exception du poste « 82.314 Entretien éclairage public » qui comprend l'installation des nouveaux luminaires LED à la Rue de l'Eglise et 3 mâts LED sur le carrefour Route de Begnins/Rue de l'Eglise pour un montant total de CHF 20'610 (HT).

IV. Etat des investissements

Toujours en lien avec la situation financière de la commune, la Municipalité n'a pas lancé de nouveaux investissements en 2017. Seuls les préavis précédemment validés par le conseil communal ont été continués en 2017. Le paragraphe suivant recense les préavis encore ouverts et ceux clôturés au 31 décembre 2017.

Préavis ouverts

Les préavis encore ouverts au 31 décembre 2016 ne faisant pas encore l'objet d'un amortissement sont :

- Préavis 01/14 – renaturation du ruisseau des Plattets – CHF 340'000 dont CHF 37'500 à charge de la commune.
Préavis démarré avec des dépenses limitées au bureau du géomètre (exercice 2014) en lien avec la préparation des travaux et la levée des oppositions intervenue fin 2016. La durée de levée des oppositions ayant duré 2 ans, une réévaluation des montants a été présentée et acceptée par le conseil communal lors de sa séance du 20 février 2018.

Préavis clôturés

- Préavis 05/14 – nouvelle cuisine
La nouvelle cuisine est opérationnelle et est désormais louée à l'entreprise nouvellement créée en septembre 2017 pour la production des repas de l'UAPE. Les charges d'amortissement de ce préavis se montent à CHF 18'768 par année (durée 30 ans). La charge d'intérêts 2017 se monte quant à elle à CHF 1'774.
- Préavis 08/2013 – salle polyvalente
La nouvelle salle polyvalente a été inaugurée officiellement en octobre 2015 avec une remise de la dernière facture durant le 1^{er} semestre 2017. Ce dernier montant comptabilisé concerne des travaux d'aménagement extérieurs pour un montant de kCHF 71. Le montant total de l'ouvrage est de kCHF 3'569 soit un dépassement de kCHF 627 (un préavis présentant les dépassements a été refusé par le conseil communal lors des comptes 2017). Les charges d'amortissement de ce préavis se montent à CHF 118'406 par année (durée 30 ans). La charge d'intérêts 2017 se monte quant à elle à CHF 71'438.
- Préavis 05/13 – PGEE
Le montant accordé étant atteint, les travaux ont été arrêtés en l'état sans péjorer aux objectifs initiaux. Les charges d'amortissement de ce préavis se montent à CHF 16'074 par année (durée 30 ans). La charge d'intérêts 2017 se monte quant à elle à CHF 10'363.



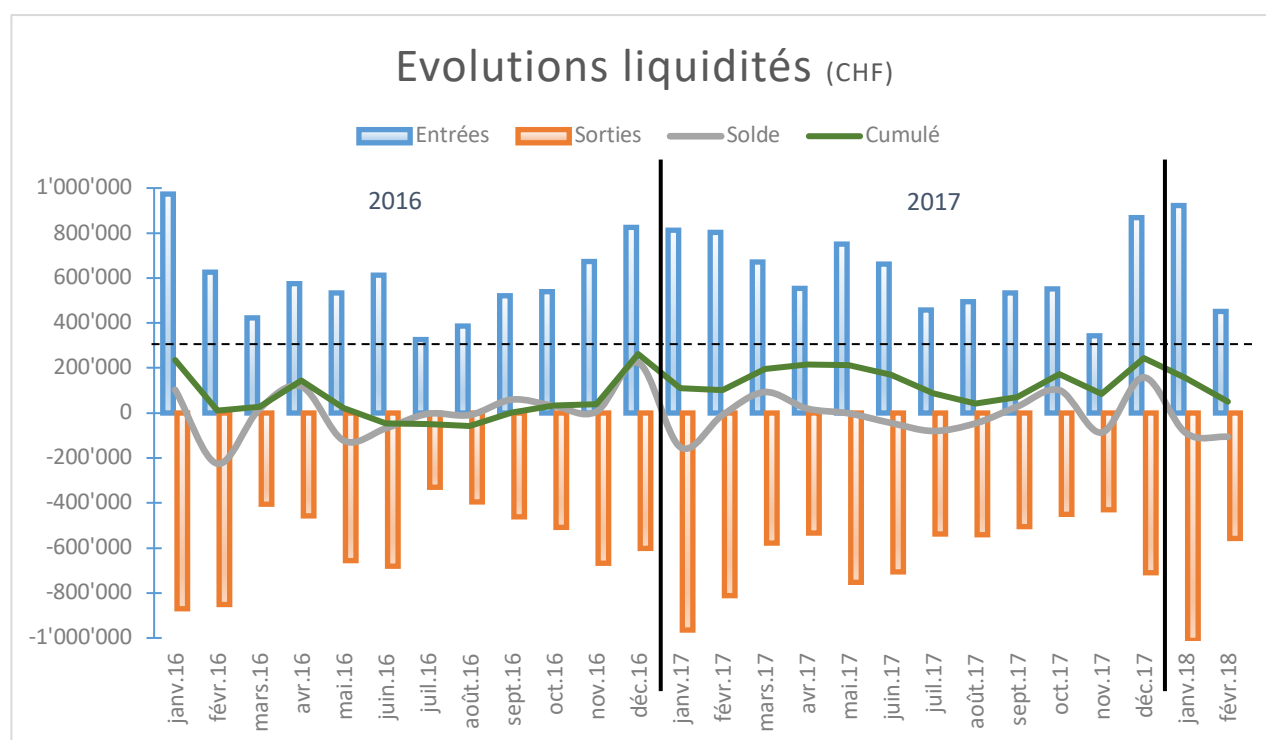
BASSINS

V. Etat des liquidités

Après une année de flux tendu en 2016, l'année 2017 a vu son solde cumulé (courbe verte) dépasser légèrement la barre du zéro. Ainsi à l'issue de l'exercice 2017, les liquidités ont permis d'honorer l'ensemble des factures courantes ainsi que la majorité de celles ouvertes au canton (solde 2015, acompte 2016 en plus des acomptes 2017). Toutefois, les entrées restent fortement soumises aux versements cantonaux issus des impôts.

Les remboursements complets d'emprunt reprenant en 2018 tandis que les premiers décomptes effectifs d'imposition des personnes physiques seront constatés sur cette année également⁴, il faudra aborder la deuxième partie de l'exercice 2018 de manière attentive en démarrant la mise en place d'un suivi systématique de la trésorerie.

L'objectif final restant d'avoir à disposition des liquidités entre kCHF 200 et kCHF 300 pour couvrir d'éventuelles variations/décalages ou diminutions inhérentes aux deux facteurs exogènes principaux de la commune : les versements de l'ACI en lien avec les impôts et les variations de péréquation⁵ (écarts entre acomptes et décomptes pouvant engendrer de fortes variations d'une année à l'autre).



⁴ Les rentrées 2017 se basent essentiellement sur les acomptes des contribuables.

⁵ Dans le terme péréquation est entendu le volet péréquation, le volet social ainsi que le montant issu de la réforme policière.



VI. Conclusion

L'année 2017 a mis en exergue la fin des investissements conséquents que la commune a initiée pour le bien de sa population.

Si les comptes 2017 retrouvent un résultat nettement favorable avant affectations aux fonds, cette amélioration, issue essentiellement à des rentrées fiscales et aux mesures prises dès mi-2016 par la Municipalité, doit être considérée avec toute la prudence nécessaire.

En effet, pour faire face aux nouveaux défis qui s'annoncent en prévision de PF17 (ex RIE III), aux effets globaux de la péréquation, à la régionalisation des STEP d'épuration et autres, etc., il est indispensable de continuer les opérations d'assainissements.

En effet, la reprise complète du remboursement de la dette doivent reprendre au plus vite afin d'alléger les charges fixes.

Consciente des efforts demandés à la population ces derniers mois, la Municipalité par le biais du Conseil Communal continuera ses efforts en vue de trouver un juste équilibre entre développement et finances maîtrisées.

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins :

Vu le préavis municipal n° 04/18 du 28 mai 2018 concernant les comptes communaux 2017 du 15 mai 2018,

Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'approuver les comptes de l'exercice 2017 ;

de porter l'excédent de revenu de CHF 3'724. en augmentation du compte 9290- capital

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

la Secrétaire :

D. Lohri

N. Angéloz

Annexe(s) :

Comptes détaillés (compte par compte).